



ARRÊTÉ DU 12 SEPTEMBRE 2023
PORTANT DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Abroge l'arrêté n° 215/2020 du 15 juillet 2020

.....

Le Maire de la commune de Sancoins ;

Vu les articles L.123-6, R.123-11, R.123-12 et R.123-15 du Code de l'Action sociale et des Familles ;

Vu la délibération du Conseil Municipal lors de sa séance du 28 mai 2020 fixant à 13 membres le nombre d'administrateurs devant siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : Le Maire + 6 membres élus + 6 membres de la société civile ;

Vu l'arrêté n°215/2020 du 15 juillet 2020 désignant les membres de la société civile siégeant au sein du Conseil d'Administration du CCAS ;

Vu la démission de Madame Patricia DUCRESOT, bénévole aux « Restos du Cœur », domiciliée 33 place du Champ du Puits – 18600 SANCOINS ;

Vu la démission de Monsieur Jacques BOUILLARD représentant « l'Amicale des Aînés », domicilié à Pouilly-sur-Loire suite à son déménagement ;

Vu les propositions faites par l'UDAF, les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, les associations de personnes âgées et de retraités et les associations de personnes handicapées ;

Considérant qu'il y a lieu de pourvoir les deux sièges vacants suite aux démissions reçues ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Monsieur Adrien FONTAINE – Directeur Adjoint, représentant de la Mission Locale Cher Sud, domiciliée 2 rue Racine – 18200 SAINT-AMAND-MONTROND ;
- Monsieur Maurice MICAULT, représentant les Donneurs de Sang, domicilié 41 rue du 8 mai 1945 – 18600 SANCOINS ;
- Monsieur Nicolas BERGER – chef de service du Pass'âge, représentant l'association APLEAT-ACEP (association de santé et de solidarité), domiciliée 10 bis boulevard Rocheplatte – 45000 ORLÉANS ;
- Monsieur José ANTONIO, bénévole de l'Aide Alimentaire, domicilié route de Véreaux – 18600 SANCOINS ;
- Monsieur Dominique CIVRAY, bénévole de l'Aide Alimentaire, domicilié 4 bis rue des Oiselets – 18600 SANCOINS ;
- Madame Jeanne GAZEAU, représentante de l'association Le Relais, domiciliée Les Auges – 18150 GERMIGNY L'EXEMPT.

Article 2 : La durée du mandat des membres nommés par le Maire est la même que celle du mandat des administrateurs issus du Conseil Municipal.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et transmis au représentant de l'État.

Article 5 : La Direction Générale des Services de la Commune est chargée de l'exécution de la présente décision.

A Sancoins, le 12/09/2023

Le Maire,



Pierre GUILBIN

Date de publication : 13/09/2023

Mode de publication : mise en ligne.